

COMMUNE DE VAL DE LIVEENNE
Saint Caprais

VOIE COMMUNALE
PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 2026/30

Demandée le : 10/07/2026 Reçue le : 16/09/26
Localisation travaux :
Rte Départementale 23
Section ZD n°89
« Le Ragouil »

EXÉCUTION DES TRAVAUX SUR L'ALIGNEMENT
ET (OU) SUR LE DOMAINE PUBLIC

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Pétitionnaires : Mme [REDACTED]
Rue Leonce Planteur
33 820 Val de Liveenne

Le Maire,

Vu la demande en date du 10/07/2026 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande « une demande d'alignement » au droit de sa parcelle ci-dessus référencée,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141.1, L.141.3, L.141.5, L.141.6, L.141.9, L.112.8, L.141.7, L.131.8, R.141.2, R.141.3, R.112.1 et R.141.6,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu l'état des lieux.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} -

- La délimitation du domaine public de la RD n°23, est fixée conformément au plan de repérage joint au présent arrêté.

ARTICLE 2 -

Le pétitionnaire se conformera aux conditions générales d'exécution des travaux dans l'emprise ou en bordure des voies communales, conformément au règlement de voirie en vigueur, consultable en mairie ou au Centre Technique Intercommunal (202 za Gironde Synergie 33860 Reignac).

ARTICLE 3 -

Il est rappelé au pétitionnaire que la permission de voirie est délivrée à titre précaire et est révoquée à tout moment, en particulier en cas de défaut d'entretien.

ARTICLE 4 - Permis de construire

Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir, si nécessaire, le permis de construire prévu par le code de l'urbanisme, articles L.421-1 et suivants.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES -

La limite de la chaussée ne subira aucune modification par suite de la construction de l'ouvrage,

Il ne sera fait aucun dépôt de matériaux sur le sol de la chaussée.

Les fondations de la clôture devront rester dans la limite de propriété.

À Val de Liveenne le 23 septembre 2026
Le Maire, Philippe LABRIEU

Reçu notification le
Signature



Commune de VAL DE LIVE
Saint Caprais de Blaye

Propriété de Mme [REDACTED]

PLAN D'ALIGNEMENT

Echelle : 1/500

Tableau de coordonnées des points de limite
Système de coordonnées CC45

	X	Y
A	1420822.18	4237554.39
B	1420824.51	4237551.62
C	1420867.88	4237500.54



Planimétrie et altimétrie rattachées
par GPS au réseau TERIA
(Système RGF93 CC45 2009)



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Carolyne JURIE-FONTEYNE, Géomètre Expert

5 Cours du Général de Gaulle
33 390 BLAYE
05 57 42 06 44

carolyne.jurie-fonteyne@geometre-expert.fr

111

108

94

Dossier 26-022